CONTRAT D'OBTENTION DU PROFIL DOCTA

ENTRE: [Consultant externe], Numéro d'ordre de médecin : ... , résidant ...

D'une part,

ET: DOCTA SARL, une société à responsabilité limitée enregistrée au RCCM de

Lubumbashi (RDC) sous le numéro CD/LSH/RCCM/24-B-00765 et dont le siège

social est sis au : 465 Av/Kintambo, Golf Faustin, Lubumbashi, RDC.

1. PRESTATIONS

L'Entreprise offre sa plateforme comme lieu permettant une interaction virtuelle des personnes avec un médecin de leur choix (généraliste ou spécialiste). Le médecin recevra donc des messages sous formes de textes, note vocales, appel vocale ou vidéos (dès que ces deux dernières fonctionnalités seront disponible). Le médecin consultant recevra des documents permettant de comprendre le fonctionnement de l'entreprise, la manière dont il lui est demandé d'interagir avec les personnes clientes qui peuvent être patientes ou non et répondre aux questions qu'il pourrait se poser de façon générale. Ces documents sont à lire obligatoirement.

2. MISSION

Le médecin, consultant externe est tenu à faire part de ses services, connaissances et son expérience médicale avec les personnes clientes de Docta, ton ami médecin en se disponibilisant à chaque fois qu'il y a un besoin qui lui est adressé. Les personnes clientes pourront le joindre par textes, notes vocales et appels à travers l'application Docta ou le site www.docta-tam.com

Docta vous permet d'avoir un cabinet médical virtuel et être consulté par un plus grand nombre de personne en fonction aussi d'à combien de personne vous avez parlé ou partager votre profil ou code médecin.

3. OBLIGATIONS

Le médecin, consultant est obligé de :

- Avoir un téléphone Android ; ça peut être son téléphone privé ou utiliser un autre téléphone qui sera dédié au travail ;
- Avoir une connexion internet valide et stable chaque jour;
- Etre disponible.

4. CONDITIONS DU CONTRAT ET RÉSILIATION

Contrat de consultation Page 1 de 2

Ce contrat entre en vigueur à partir du moment où le code médecin est disponible et le profil est créé. Chaque partie peut résilier ce contrat 7 jours après l'avoir notifié par écrit à l'autre partie. La lettre de notification devra être envoyée par courrier recommandé à l'adresse email : contact@docta-tam.com ou remise en main propre à l'adresse physique de l'entreprise.

5. TEMPS CONSACRÉ PAR LE CONSULTANT

Le temps nécessaire pourrait varier de jour ou de semaine. Toutefois, le Consultant devra consacrer un minimum de 720 Heures par mois pour ses fonctions au titre du présent contrat, ce qui revient à dire qu'il offre ses prestations 24/24h en fonction du besoin de sa clientèle.

6. LIEU DE LA PRESTATION

Le choix du lieu où le médecin exécutera les prestations conformément à ce contrat est laissé à sa discrétion tant que le lieu lui permette de mieux exécuter sa tâche. Par ailleurs, le médecin exécutera ses prestations en se servant de son téléphone et est obligé de toujours avoir un forfait internet valide pour pouvoir exécuter les obligations du présent contrat.

7. RÉMUNÉRATION

Le Consultant recevra 70 pourcent de ses prestations chaque mois pour le travail accompli. Le Consultant aura une copie du montant total revenu sur ses prestations dans l'application Docta pour médecin lui fournit par l'entreprise DOCTA SARL. L'Entreprise va procéder au paiement des montants dus au consultant à la fin de chaque mois ou sur demande spéciale par le consultant Docta ; cette demande doit être soumise 48h avant le jour concerné, en tenant compte de la véracité des informations et du caractère urgent pour motiver ce retrait d'argent.

8. STATUT DE COLLABORATEUR EXTERNE

L'Entreprise et le médecin Consultant Docta s'accordent pour reconnaître le Consultant comme un collaborateur externe au titre de ce contrat. Par conséquent, le Consultant sera responsable du paiement de toutes taxes relevant de ses prestations.

9. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Le Consultant accepte que toute information personnelle, financière, ou concernant les activités de l'Entreprise, reçue pendant toute exécution de ses obligations dans le cadre de ce contrat, sera gardée confidentielle et ne sera pas divulguée à d'autres personnes, entreprises ou organisations.

10. EMPLOI DE TIERS

L'Entreprise interdit au Consultant de recourir à de tiers dans le cadre des fonctions du Consultant en conformité avec le présent contrat et dans le cas du non-respect le consultant sera tenu responsable de tout ce qui peut advenir.

En foi de quoi, par la présente le médecin consultant accepte ce contrat qui prend effet à la date de soumission du formulaire d'obtention d'un profil Docta.

Contrat de consultation Page 2 de 2